CGHL

Cercle Généalogique et Historique de Louveciennes

La distribution publique de l’eau potable à Louveciennes

15 novembre 2023

Philippe Berthon

L'eau courante en France

Des puits publics apparaissent dans les grandes villes au XVIe siècle. Celles-ci disposent également de porteurs d'eau. Le plus gros problème est la pollution le plus souvent due aux activités humaines. On se souvient de la phrase de Pasteur: « Nous buvons 90% de nos maladies ».

L'eau courante à domicile n'est apparue en France qu'au XIXe siècle. La première société de distribution d'eau potable, la Compagnie Générale des Eaux (Véolia Environnement), date de 1853, la seconde sera la Lyonnaise des Eaux en 1880. A la même époque, les réseaux d'assainissement commencent à être construits.

En 1930, seules 23% des communes ont un réseau d'eau potable, 30% en 1945. En 1954, 50% des logements ont l'eau courante mais seulement 25% possèdent une salle de bains. Il faudra attendre la fin des années 1980 pour que la quasi-totalité des communes aient l'eau courante.

Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que l'on arrive à filtrer efficacement l'eau et au XXe siècle que l'on développe les traitements chimiques.

Les puits de Louveciennes

Des puits publics existaient dans tout Louveciennes: au moins trois au bourg (à côté de la maison Saint-Louis, rue de Putelot et impasse de la Briqueterie), un à Voisins (à côté du lavoir) et un à Montbuisson.

La seule photo dont nous disposons est celle prise par Jacques Laÿ en 1960, rue de la Briqueterie.

Par la suite, il furent remplacés par des pompes dont l'une subsiste rue de Putelot, dans une niche dans le mur du Parc des Trois Grilles.

L'arrivée de l'eau courante à Louveciennes

Lors du conseil municipal du 17 février 1856, le maire, Gabriel de Boureuille, informe le conseil que « son Excellence le Ministre d'État et de la Maison de l'Empereur a bien voulu accorder à la commune une concession gratuite de 125 hectolitres d'eau de Seine par jour sous certaines conditions ».

Le conseil approuve, souligne « la bienveillance paternelle que Sa Majesté l'Empereur daigne porter aux habitants des campagnes » et exprime sa gratitude.

Par lettre du 29 mars 1856, l'Administrateur Général des Domaines et Forêts de la couronne enjoint le conseil d'accepter expressément les « conditions ».
Le conseil s'exécute le 12 mai 1856 et s'engage notamment à permettre l'établissement sans aucune indemnité de conduites d'eau sur les propriétés communales et à distribuer 38 hectolitres d'eau aux 16 personnes ayant fait une demande de concession avant le 1er janvier 1856 et d'être garante des paiements

CGHL

Cercle Généalogique et Historique de Louveciennes

La Grande fontaine

La « Grande fontaine » était la plus importante de Louveciennes, située derrière la mairie et les écoles, au carrefour des actuelles place de l'église et rue du Professeur Tuffier. Elle était la plus fréquentée et faisait l'orgueil du bourg.

Une autre existait à Voisins.

La colère de 1877

En 1877, le Préfet transmet au maire un projet de convention élaboré par le Directeur des Domaines du département de concert avec M. le Directeur des eaux de Versailles et de Marly ». Ce projet limite à 10 hectolitres gratuits (au lieu de 125), les mètres cubes supplémentaires étant facturés 46 F.

Le maire connaissait particulièrement le dossier car il avait présidé la commission nationale chargée de préparer le nouveau règlement général sur l'eau de 1875.

Furieux, il a de bons arguments pour refuser le projet de traité:
- le traité passé était conclu sans limitation de durée;
- la commune supporte à peu près seule la servitude des eaux de Versailles et de Marly et « n'en profite à aucun degré ».

Il indique que si l'État déclare qu'il ne veut plus du traité de 1856, « à l'instant la commune rentre dans tous ses droits et elle peut exiger soit la suppression de la canalisation, soit le payement d'une indemnité conséquente ». Le conseil municipal lui apporte son soutien unanime.

La révision de 1902

Nouveau projet de traité du Service des eaux basé sur un système de distribution à l'aide de compteurs.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 10 août 1902, ne s'y oppose pas.
Par contre, il demande la suppression de la disposition prévoyant que « le nombre de fontaines publiques, qui est actuellement de cinq, ne pourra pas être augmenté pendant la durée du bail » et la modification de cette durée à 10 ans (au lieu de 20).

Précisons que M. de Boureuille, maire de Louveciennes pendant 40 ans, de 1852 à 1992, est décédé en 1893 et que c'est Ernest Dreux qui lui a succédé.

L'évolution du nombre d'abonnements

En 1856, le premier traité prévoyait l'approvisionnement de 16 personnes, pour l'essentiel des notables:

En 1880, il n'y avait que 44 personnes raccordées.

Le Louveciennois est économe de ses deniers. Pourquoi payer quelque chose que l'on peut avoir gratuitement?! Qui plus est si l'on est à proximité d'une fontaine comme c'était notamment le cas des habitants autour de l'église…

Même après que la majorité de la population se soit fait raccordée, les habitants ont continué à utiliser l'eau de la commune et, ce, jusqu'à ce que celle-ci la coupe.

La suppression des fontaines publiques en 1933

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 mai 1932, « considérant que les bornes fontaines sont d'un entretien coûteux et qu'elles ne servent généralement qu'à des consommations défendues (arrosage des jardins, lavage des voitures) et considérant que la presque totalité des rues sont pourvues de canalisations d'eau potable, décide la suppression des bornes fontaines à partir du 1er janvier 1933 et demande aux propriétaires dont les immeubles n'ont pas encore l'eau d'y installer des canalisations ».

Des dispositions particulières sont prises lors de la séance du 15 janvier 1933:
- un robinet à clé sera installé à la fontaine du lavoir de Voisins pour deux petits propriétaires qui n'ont pas les moyens d'installer l'eau chez eux;
- le même type d'installation sera réalisé rue Vigée Le Brun, en cours de construction, pour les habitants de la partie supérieure qui ne disposent pas de possibilité de raccordement.

Le sort de la Grande fontaine

Elle est actuellement accolée au mur extérieur du château de Louveciennes, au nord de l'église. C'est la seule fontaine publique qui subsiste à Louveciennes.

Une pompe, non alimentée, subsiste rue de Putelot.

On peut également voir l'emplacement du puits de Voisins, rue de la Grande Fontaine.

La gestion de l'eau aujourd'hui: des structures complexes

Plus de 30 communes des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé en 1979 le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC). Ce syndicat est l'autorité compétente pour la gestion de l'eau; elle choisit les délégataires de service public.

Deux établissements publics, regroupés sous l'appellation d'Eaux Seine Ouest, sont chargés de l'eau potable (AQUAVESC) et de l'assainissement (HYDREAULYS).

AQUAVESC gère la production d'eau (11 forages à Croissy), la station de pompage de Bougival, l'usine de traitement de Louveciennes et 36 réservoirs et châteaux d'eau de stockage.
L'exploitation de l'ensemble des installations est concédée à une société dédiée, la SEOP (filiale de la Lyonnaise des Eaux et de la SEVESC).

HYDREAULYS gère la collecte et le transport des eaux usées et pluviales vers l'usine de traitement « Carré de Réunion » située sur les communes de Bailly et Saint-Cyr-l'Ecole, avant rejet dans le ru de Gally.
L'exploitation de l'usine est confiée à la SEVESC (filiale de Suez).

CGHL
Cercle Généalogique et Historique de Louveciennes

La facturation de l'eau

Si l'on décompose à grands traits le prix de la prestation:

. la distribution représente près de 30%

. l'assainissement représente 32%

. l'Agence de l'eau représente 14%

. la fiscalité communale représente plus de 17%

. la fiscalité d'État représente plus de 7%
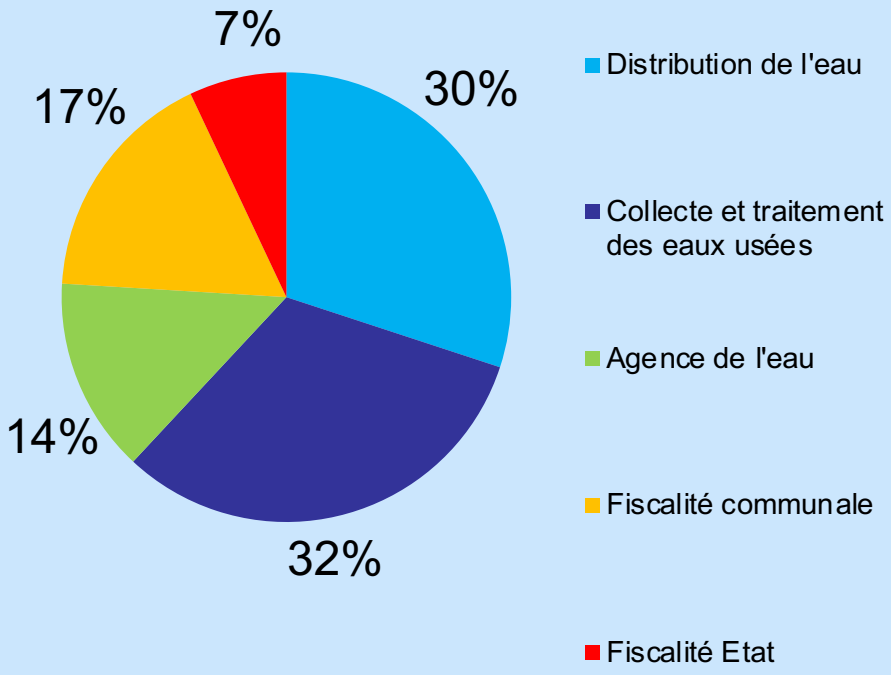
Répartition de la facturation